



Centre Avec

- analyser pour s'engager -

Les migrations internationales : Penser et agir au-delà de nos barrières habituelles ?

Documents d'analyse et de réflexion

Avril 2017

Rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles



Centre Avec

- analyser pour s'engager -

Avec le soutien de la fédération Wallonie-Bruxelles



Centre AVEC ASBL, rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/738.08.28 – www.centreavec.be

Les migrations internationales : Penser et agir au-delà de nos barrières habituelles ?

Durant la seule nuit du 16 au 17 août 2016, environ 300 personnes s'échouaient mortellement au large de la Méditerranée. Chez nous, à l'automne de la même année, le secrétaire d'État à l'asile et à la migration, Théo Franken, après avoir proposé d'enfermer les personnes en séjour illégal encore plus longtemps (jusqu'à 18 mois !), refusait à tout prix, c'est-à-dire en allant même à l'encontre de plusieurs décisions de justice, de délivrer un visa à une famille d'Alep. Il rejetait par la même occasion la proposition d'accueil gratuit faite par une famille belge, préférant ainsi renvoyer cette famille syrienne là où un massacre contre les civils s'opère depuis des années. À la veille de la Saint-Nicolas chère à nos enfants, l'idée était soutenue par ce même homme politique de réintégrer des personnes mineures dans les centres fermés ; un fait pour lequel la Belgique avait déjà pourtant reçu, et à différentes reprises, des mises en garde de la Cour européenne des Droits de l'Homme¹.

L'ensemble de ces situations et propositions, résultat de décisions politiques européennes et nationales (ne pas sauver des vies d'un côté, ne pas en accueillir et criminaliser les migrants de l'autre) prises durant la seule année 2016, sont selon moi peu soutenables. D'abord, l'Europe et notre cher royaume de Belgique (cette si petite terre qui a été façonnée par les échanges et les flux migratoires) s'illustrent ainsi pour des faits allant à l'encontre des valeurs fondatrices de leurs démocraties. Ensuite, ces situations découlent selon moi de décisions prises sur base d'une mécompréhension forte du phénomène migratoire et, surtout, avec une vision négative de ce dernier, favorisant encore et toujours la construction de murs entre les gens et le repli sur soi.

Dans cette analyse, et partant de ce constat, je propose de faire un bref état des lieux d'un monde en perpétuel mouvement, sur base duquel je proposerai des pistes de réflexion et d'action alternatives aux politiques sécuritaires majoritairement menées par nos représentants.

1. Un monde en perpétuel mouvement

D'après les chiffres avancés par l'ONU, on comptait, en 2015, 244 millions de migrants internationaux, c'est-à-dire de personnes vivant dans un pays autre que celui où elles sont nées. Cela représente une augmentation considérable, à savoir de 41 %, face aux chiffres de l'année 2000. Par ailleurs, il y a 65 millions de personnes déplacées (à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays) et, affirmait Ban Ki-Moon, ces déplacements forcés « ont atteint des niveaux sans précédent »². Le constat est là, interpellant : en 2014, « à travers le monde, un humain sur 122 est désormais soit un réfugié, soit un déplacé interne ou encore un demandeur d'asile »³. Selon l'ONU, cette évolution significative du nombre de réfugiés ne fait et ne fera qu'augmenter. Et l'accroissement de cette évolution ces cinq dernières années trouve son explication dans trois facteurs : « les situations provoquant d'importants flux de réfugiés durent plus longtemps (par exemple les conflits en Somalie ou en Afghanistan durent depuis trois ou quatre décennies) ; les nouvelles situations dramatiques ou les reprises de conflits se produisent plus fréquemment (en

¹ En 2009, l'une de nos analyses attirait déjà l'attention sur cette question : « Des enfants dans les centres fermés : plus qu'un mauvais souvenir ? » par Christophe Renders (JRS) (www.centreavec.be/site/des-enfants-dans-les-centres-ferme%C3%A9s-plus-qu%E2%80%99un-mauvais-souvenir).

² Déclaration faite lors de la Journée mondiale des réfugiés, 20 juin 2016.

³ Source : UNHCR – The UN refugee Agency, 18 juin 2015.

www.unhcr.org/fr/news/stories/2015/6/5581a037c/deplacements-populations-importants-jamais.html

Syrie, mais aussi ces cinq dernières années au Soudan du Sud, au Yémen, au Burundi, en Ukraine, en République centrafricaine, etc.) ; et, enfin, le rythme auquel des solutions sont trouvées pour les réfugiés et les personnes déplacées internes est en baisse depuis la fin de la guerre froide »⁴.

Mais à cette réalité des déplacements « forcés » s'ajoutent d'autres types de migrations internationales dans un monde où les moyens de communication autant que les déplacements se sont démultipliés et démocratisés. Ainsi, à côté non seulement d'un monde relativement protégé d'expatriés (employés d'ONG, de firmes internationales, ou encore employés des ambassades et des consulats), des milliers de personnes quittent chaque jour leur lieu d'origine, de manière à priori non forcée⁵, en quête d'une « vie meilleure » : pour trouver d'autres conditions de vie, pour rejoindre un conjoint, un proche, ou tout simplement aussi pour connaître le monde. Car n'a-t-on pas coutume de dire que « les voyages forment la jeunesse » ? Ce rêve, universel, n'est pas l'apanage des seules jeunes dorées ayant accès aux programmes Erasmus et autres voyages humanitaires. Partout dans le monde, et quels que soient leurs moyens et niveaux socio-économiques de vie, des jeunes sont en soif de découvertes et de voyages, réclamant eux aussi leur droit à bouger. S'il nous suffit, à nous nés belges ou européens, de payer quelques euros de visas pour quitter nos frontières, qu'en est-il de tous ces autres qui ne se verront jamais accorder le droit de visiter nos contrées (quand bien même leur vie n'en dépend pas) ? Sous quel motif ce droit à bouger s'est-il mué en droit restreint et inégalement donné à une minorité ?

Ce faisant, et face à ce monde en mouvement (très rapidement et succinctement dépeint), je souhaite éviter deux écueils afin de proposer une approche plus positive du phénomène migratoire et des engagements et actions plus créatives face à celui-ci. Le premier écueil serait d'entrer dans l'insoluble discussion entre « bons » et « mauvais » migrants (c'est-à-dire entre ceux qui fuiraient les conflits versus d'autres qui viendraient « voler » les richesses de nos pays). Il faut selon moi arriver à dépasser cette question pour poser un constat qui lui est sans appel : le monde est en mouvement, les gens bougent et continueront de bouger, et nos pays voient et verront toujours arriver de nouveaux visages, et ce par des routes diversifiées (et de manière plus ou moins forcées selon les cas). Le second écueil à éviter est celui qui consisterait à s'arrêter au constat d'une « crise » migratoire, autrement dit d'un phénomène limité dans le temps et, surtout, « pathologique » dont il faudrait guérir la société à coup de réactions protectionnistes et sécuritaires. Je propose plutôt de voir dans cette « crise » un moment de rupture pour chacun et pour notre société, soit, en d'autres mots, un tremplin vers une situation autre. Ainsi donc, pourquoi ne pas discerner dans cette réalité migratoire une occasion riche d'entraide et de rencontre ? Face à cette réalité d'un monde en perpétuel mouvement (qu'il nous faut donc regarder bien en face, analyser et accepter), je souhaite ici avancer quelques pistes d'actions qui pourront inspirer chacun d'entre nous, en tant que citoyens belges et/ou européen, dans le but de réfléchir et d'agir.

⁴ Centre d'actualités de l'ONU, 2016.06.20

(www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=37491#.WJIWlfDhDcc).

⁵ Dans un travail consacré à la question des migrations capverdiennes, j'explique comment le départ est, pour les gens de l'île de Santo Antão, un héritage légué de génération en génération, bref quelque chose qui s'impose au futur migrant, au-delà de sa volonté personnelle. Voir : Defreyne E., 2016, Au rythme des tambors. Ethnographie des mobilités des « gens de Santo Antão » (Cap-Vert, Belgique, Luxembourg), thèse de doctorat (UCL), 317 p.

2. Pistes d'actions et de réflexions

Je suis convaincue que, plutôt que de subir les nouvelles alarmantes des déplacements de population ou encore de l'inhospitalité de nos politiques, nous pouvons « remédier » et contribuer de manière positive et constructive à l'avenir d'une société solidaire. Je me concentrerai ici sur ce qui se passe ici à l'intérieur de nos frontières (belges, et plus largement européennes), partant du fait que nous avons le choix de soutenir et imaginer des politiques et des pratiques autres, plus humaines et plus viables à long terme que celles menées par nos dirigeants nationaux et européens. Non seulement les politiques sécuritaires ne protègent personne mais elles tuent⁶. Dès lors, plutôt que de s'entêter à renforcer des frontières existantes à coup de moyens considérables⁷, je propose d'oser envisager une voie alternative basée sur une conception élargie de la citoyenneté et sur une vision d'avenir résolument positive pour nos sociétés. Notons que les pistes présentées le sont de manière non exhaustive.

2.1. Défendre un droit à bouger pour tous ?

En septembre 2015, dans une lettre ouverte signée par six eurodéputés écologistes, la proposition a été lancée d'« en finir avec l'Europe forteresse » en vue d'« inscrire l'ouverture des frontières à l'agenda politique »⁸. La lettre met d'abord en avant l'éloignement absurde de l'Europe, par des mesures comme celles de l'agence Frontex, à l'égard de ses propres valeurs fondatrices : « Qu'il est loin l'esprit de la convention de Genève ! » écrivent ainsi les signataires⁹. Et, alors qu'il est demandé à l'Europe d'accueillir à l'époque 40.000 personnes (soit l'équivalent du stade roi Baudouin, quand le Liban, pays de 4 millions d'habitants, en accueille alors un million), les signataires de la lettre poursuivent : « Aujourd'hui, face à des milliers d'êtres humains qui fuient la guerre et la barbarie, des responsables politiques agitent le spectre de l'invasion, attisent la crainte, et construisent des murs réels ou virtuels aux frontières de l'Europe ». Face aux centaines de personnes mortes en Méditerranée, où en est l'idéal européen, « avec ses valeurs d'humanisme et de solidarité » ?

Ces eurodéputés ne sont pas les seuls à dénoncer l'échec cinglant des politiques de sécurisation des frontières, autant que de criminalisation¹⁰ des migrants. Dans un ouvrage où elle promeut un nécessaire « droit d'émigrer » (dont il resterait certes à penser les applications réelles), Catherine Withol de Wenden, part du même constat : « Aujourd'hui murs, camps, enfermements aux frontières se sont multipliés, avec une militarisation des contrôles à la clé. Les effets de la dissuasion n'ont pas été totalement démontrés et le coût financier, diplomatique, politique, voire commercial de telles pratiques est perpétuellement dénoncé, sans parler des violations des droits de l'Homme pratiquées par des pays qui, pourtant, s'en réclament, car on meurt parfois aux portes de l'Europe et des Etats-Unis »¹¹.

⁶ En témoigne le seul chiffre record (5.000) de personnes mortes pour l'année 2016 en Méditerranée en tentant de rejoindre l'Europe.

⁷ Le budget annuel de Frontex, dispositif militaire mis en place par l'Europe pour surveiller ses frontières, est passé de 97 millions, en 2014, à 143 millions en 2015 et atteint en 2016 les 254 millions d'euros (http://frontex.europa.eu/assets/About_Frontex/Governance_documents/Budget/Budget_2016.pdf).

⁸ <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/140915/pour-en-finir-avec-leurope-forteresse>

⁹ Les signataires font référence à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (28/07/1951) : www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx.

¹⁰ Une criminalisation qu'illustre bien le placement de personnes migrantes dans des centres fermés : en quoi avoir quitté son pays représente un délit nécessitant un enfermement derrière des barreaux ?

¹¹ Withol de Wenden C., 2013, *Le droit d'émigrer*, Paris, CNRS Editions, p. 10.

Dès lors, il est de notre devoir de citoyen d'élever nos voix contre des politiques de gestion des flux migratoires aussi déshumanisantes que meurtrières. Et tout autant de faire le choix de donner notre voix à des femmes et hommes politiques qui feront enfin le pari de solutions/réponses respectueuses de tout un chacun. Ne serait-il pas temps, en la matière, de « placer l'individu migrant au centre du dispositif, et non les États, en l'aidant à réaliser son projet de vie, c'est-à-dire en accompagnant la mobilité comme bien public mondial susceptible de produire, en faveur de tous, de la richesse, du bien-être, du savoir et une atténuation des grandes lignes de fracture du monde »¹²? Si nous pouvons oser l'envisager, « la partie est loin d'être gagnée », souligne l'auteure. Car la mobilisation pour le droit d'émigrer et pour les droits des migrants prendra, selon elle, au cours du 21^e siècle « une ampleur comparable à ce qu'a pu représenter, en son temps, la campagne pour l'abolition de l'esclavage, à en juger par la part qu'occupent les questions migratoires dans le militantisme associatif et les forums sociaux internationaux »¹³.

2.2. Soutenir un accueil digne

Théo Francken, secrétaire d'État en charge de l'asile et la migration dans notre pays, se réjouissait publiquement, au début de mois de janvier 2017, de la baisse de l'octroi des permis de séjour¹⁴, conséquence, selon lui, de la décision prise sous son mandat de limiter l'accès à la demande par l'imposition de frais de dossier (environ 250 euros). Non seulement il a été prouvé que sa mesure n'est en rien responsable d'une baisse déjà enrayée depuis un temps¹⁵, mais, surtout, je pose la question suivante : en quoi réduire l'accès à une régularisation s'avèrerait-il positif pour notre société ? D'abord, la mesure est élitiste et excluante : elle vise à mettre plus de difficultés sur la route de personnes déjà accablées de problèmes. Ensuite, la réjouissance du ministre démontre surtout sa capacité à penser la réalité de manière très partielle et trahissant par là sa volonté profonde consistant à rassurer temporairement un électorat inquiet de protéger ses privilèges. Car que deviennent toutes ces personnes en situation illégale et se voyant refuser (toujours davantage) un droit de citoyenneté ? Nombreuses sont celles qui demeurent sur le territoire ou y reviennent, en basculant dès lors un peu plus encore dans la précarité.

Ne pourrait-on pas dès lors envisager la question à l'inverse, c'est-à-dire en suivant l'idée qu'un accueil digne et l'octroi de réels moyens en vue de régulariser des gens arrivés jusqu'à nous seraient un instrument de lutte contre la précarité (véritable fléau de société) et par là même un investissement pour le futur de la société ? Donner les premiers moyens d'une vie digne, c'est permettre l'accès à une réelle citoyenneté, et donc à une possible participation (versus exclusion) à la société et à la vie collective.

Certains s'insurgent et osent une proposition franche en matière de solidarité. Ils font par là le pari humain et solidaire que donner c'est en fait courir le risque de...recevoir ! Ainsi, Philippe Lamberts, député écolo européen, affirmait en mars 2016 que « de nouveaux moyens devraient être octroyés à Fedasil ainsi qu'aux CPAS et autres acteurs intervenant dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés comme le secteur associatif de l'accompagnement individuel et de

¹² *Idem*, p. 27.

¹³ *Idem*, p. 29.

¹⁴ Voir www.rtf.be/info/medias/detail_regularisations-theo-francken-s-emmele-les-pinceaux-sur-twitter-qui-le-chambre?id=9494558 (consulté le 31/01/2017).

¹⁵ Voir www.rtf.be/info/belgique/detail_baisse-des-demandes-de-regularisations-le-cout-de-la-procedure-n-explique-pas-tout?id=9495075 (consulté le 31/01/2017).

l'insertion des réfugiés et demandeurs d'asile »¹⁶. Il rappelait, dans le même texte, que la part du budget de l'État belge allouée à ces fins est infime (à savoir 0,15% des dépenses publiques en 2014), ne faisant dès lors courir aucun risque au pays, si ce n'est celui d'investir dans son avenir. Car « (...) en fait de dépenses, il s'agit plutôt d'investissements : contrairement à une idée reçue, les réfugiés ne vivront pas *ad vitam* 'au crochet de' la société. Beaucoup d'entre eux exerçaient un métier dans leur pays d'origine, ce qui leur a permis de financer leur voyage »¹⁷. Et Philippe Lamberts de se positionner pour « de bonnes conditions d'accueil », et d'apporter des arguments audibles chez les plus réticents d'entre nous sur la question sensible de l'accueil : « Ces hommes et ces femmes qui ont échoué sur nos côtes n'ont perdu ni leur dignité ni leur fierté au cours de leur long, dangereux et coûteux périple : arrivés dans des contrées plus sûres, ils veulent s'émanciper le plus rapidement possible et gagner leur croûte par leur propres efforts. Et la Belgique qui, comme les autres pays européens, verra sa population d'âge actif diminuer autour de 2020 du fait du vieillissement, a tout intérêt à créer de bonnes conditions d'accueil et à prendre sa juste part dans cette crise humanitaire »¹⁸.

Elizabeth Razesberger (JRS Belgium), impliquée au quotidien auprès de personnes forcées au retour, s'inscrit également dans une vision alternative du fait migratoire. Face à des retours « impensable(s) (parce qu'inhumain(s)) »¹⁹, elle soutient des propositions alternatives, comme celle faite par un homme politique allemand du « droit à demeurer », déjà d'application chez nos voisins européens. Elle soutient elle aussi par là que c'est en donnant aux personnes migrantes l'accès à la légalité qu'on leur accordera une vraie chance citoyenne, c'est-à-dire la chance de participer à la construction d'un collectif solide et digne. Collectif auquel en fait les détracteurs d'une réelle politique d'« accueil » ne pensent pas, davantage obnubilés qu'ils sont par leurs intérêts personnels. Donner les conditions d'une présence légale, c'est miser sur la reconnaissance et la valorisation nécessaire à la vie individuelle et collective. En effet, comment une personne d'emblée considérée comme *non grata* trouverait-elle la voie d'une quelconque « intégration » ?

2.3. Miser sur les rencontres et la solidarité

Les politiques sécuritaires sont clairement alimentées par la peur et le rejet. Non seulement elles s'ancrent dans l'idée toute faite selon laquelle « on ne peut pas accueillir toute la misère du monde »²⁰, mais aussi dans une peur fondamentale d'un point de vue anthropologique : celle de l'Autre. Celui qui / ce qui est différent de nous nous fait peur. C'est en ce sens qu'il faut aussi investir et appuyer des actions qui misent, tout simplement, sur la rencontre. Une multitude d'acteurs et d'associations œuvrent quotidiennement en ce sens. Je prendrai ici deux exemples.

A Bruxelles, l'association Convivial, forte de 25 ans d'expérience avec les personnes réfugiées, travaille à l'accompagnement et à l'insertion de ces dernières dans la société. Surtout, son équipe (diversifiée, multilingue, ...) mène aussi des actions de sensibilisation et de mise en lien des personnes réfugiées et belges. En proposant un parcours pédagogique qui fait découvrir l'« asile pas à pas », l'association œuvre certainement à faire connaître une réalité sur laquelle nous avons soit une idée partielle, soit une représentation faussée par un tas d'idées stéréotypées liées au

¹⁶ Voir [www.lecho.be/agora/analyse/Pour un Pacte de stabilité et d'accueil des réfugiés.9746698-2338.art](http://www.lecho.be/agora/analyse/Pour_un_Pacte_de_stabilite_et_d_accueil_des_refugies.9746698-2338.art) (consulté le 31/01/2017).

¹⁷ *Idem*.

¹⁸ *Idem*.

¹⁹ Voir www.centreavec.be/site/Les-drames-cachees-de-la-politique-europeennederetour

²⁰ Au niveau international, nos pays occidentaux sont loin d'être les plus accueillants (*Réfugiés et étrangers. Petit guide anti-préjugés* publié par le CIRE en 2016.)

parcours migratoire (« c'est en restant chez eux qu'ils développeront leur pays »²¹), aux raisons du départ (« ils viennent pour profiter de notre système social »²²) ou encore à l'avenir de notre société (« ils sont un danger pour notre économie »²³). En impliquant des personnes réfugiées à différents niveaux de son travail, l'association favorise sans conteste des rencontres : entendre une histoire singulière racontée par une personne en chair et en os en face de soi a, sans aucun doute, plus de poids que d'entendre parler de la réalité migratoire telle une masse de chiffres et d'histoires sans noms au journal télévisé. Convivial participe ainsi à l'ouverture non seulement de l'écoute mais aussi du regard chez les personnes qu'elle touche par ses activités.

Le JRS-Belgium, à l'écoute des personnes détenues dans les Centres fermés, développe quant à lui depuis une année environ un projet très éloquemment intitulé *Up Together*. Par ce projet, la possibilité est donnée à des habitants belges d'ouvrir les portes de leur maison à des personnes réfugiées dites « inéloignables », pour une durée déterminée de quelques mois. Ces personnes sont dites inéloignables parce qu'elles se voient écartées du droit d'asile tout en ne pouvant être renvoyées vers le pays d'où elles sont parties (pour des raisons de santé, d'absence de document, de refus de reconnaissance de leur identité au pays, etc.). Nulle part désirées, elles se retrouvent propulsées dans un vide juridique les amenant automatiquement aux marges de la société. Non seulement le projet favorise la rencontre et l'échange entre tous, donc la connaissance mutuelle. Mais en créant autour des personnes réfugiées un dispositif (juridique, social, familial, etc.) d'accompagnement, le JRS propose à chacun de poser un acte citoyen et politique fort par la reconnaissance faite à des personnes que le système a oubliées, pour lesquelles il n'a rien pensé. Car il ne faut pas oublier que nous avons tous un rôle citoyen actif à jouer ; nous faisons, littéralement, la société que nous souhaitons voir advenir. C'est ce que nous rappelait tout récemment Cédric Herrou, un français de la vallée de la Roya, « passeur-citoyen » poursuivi par la justice pour avoir aidé de jeunes exilés²⁴. Face à l'inaction de l'État, Cédric Herrou a choisi d'agir, refusant de se faire le complice de politiques mortifères : « J'avais peur pour ma vie professionnelle. Mais c'est tout le contraire. Moi, je n'ai tué personne. L'État, lui, est coresponsable des cinq morts retrouvés sur l'autoroute. L'Europe s'est construite sur l'idée que les frontières entre les peuples sont dangereuses. Des personnes se blessent et meurent à cause d'elles. On dépense énormément d'argent pour faire mal à ces gens. On en dépenserait beaucoup moins en les accueillant tout simplement. Cette situation est une honte »²⁵.

En guise de conclusion : un avenir métissé et « sans-frontières » ?

Toutes les pistes d'action et de réflexion lancées ici sont non seulement motivées par la nécessité de se saisir de notre pouvoir politique et citoyen (on ne peut pas tout attendre de représentants médiocres et frileux²⁶), mais sont sous-tendues par une proposition plus large : celle d'oser dépasser les frontières et barrières qui nous entourent et nous habitent. En ce sens, les propositions avancées concernent tant un niveau d'action que de pensée : en venant jusqu'à nous, les migrants nous invitent aussi à bouger, voire à abandonner nos cadres sécurisants de pensée et de réflexion. Ils nous laissent entrevoir le visage d'une société en constante mutation et au

²¹ Voir le préjugé#10 dans *Réfugiés et étrangers. Petit guide anti-préjugés* publié par le CIRE en 2016.

²² Voir le préjugé#7 dans le même guide.

²³ Voir le préjugé#5 dans le même guide.

²⁴ Notons qu'en Belgique l'aide humanitaire apportée à une personne sans titre de séjour n'est passible d'aucune peine, contrairement à la France.

²⁵ Voir www.humanite.fr/cedric-herrou-cest-letat-qui-est-dans-lillegalite-pas-moi-629732 (consulté le 31/01/2017).

²⁶ Voir à ce propos l'éloquente réflexion du philosophe Alain Deneault, *La médiocratie*, Lux Editeur, 2015.

devenir résolument métis et cosmopolite. Une réalité inéluctable et contre laquelle il me semble vain de vouloir lutter à coup de replis identitaires.

En effet, quel risque courons-nous à accueillir l'autre, différent de nous, plutôt que de nous en protéger à tout prix ? De qui, de quoi se protéger d'ailleurs ? Les politiques sécuritaires, en l'occurrence, nous protègent surtout – et nous écartent dès lors – d'une société résolument solidaire et riche de ses différences. Accepter cette diversité (déjà bien présente à l'intérieure de nos frontières), s'ouvrir et éduquer à cette dernière, c'est se mettre résolument du côté d'un avenir qui en est, et en sera sans conteste, marqué. Et s'il n'y avait pas tant une « crise migratoire » que des sociétés tout entières en crise. Nous invitent à lâcher quelque peu ces barrières (mentales) et ces frontières (nationales) qui nous empêchent de faire preuve de créativité face à un avenir toujours à créer et à construire.

Elisabeth Defreyne
Centre Avec